

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par
M. Vojetta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 précité. »

les mots :

« même règlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.